



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE

DU

LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS–RANDÉ Jean–Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal

Mme CONDON Sylvie

M. FERRÉ Vincent

M. FRÉTIGNÉ Cédric

Mme HANCOCK Claire

M. MATHIEU Claude

M. MELLOUK Abdelhamid

M. NAILI Salah

Mme PELZ Élisabeth

M. TUTIN Christian

M. ZIDI Mustapha

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra

Mme GUIHARD Marina

Mme LAIK Barbara

M. LEMONNIER François

Collège C :

Mme CHARREIRE Hélène

Mme DI BIAGIO Claudia

Mme GUILLIN Amélie

Mme HARBELOT Isabelle

M. LEVREL Lucas

Collège « des usagers » :

M. LE QUILLEC Hugo

M. SIMONET Léo

M. VINCENT Lhéo

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme CORINUS Chantal

Mme GRAVÉ Christine

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. LABINAL Guilhem

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme ARAB Nadia (a donné procuration à M. MELLOUK Abdelhamid)

M. FUNALOT Benoît (a donné procuration à M. ZIDI Mustapha)

Mme LALEAU Régine (a donné procuration à M. NAILI Salah)

Mme PIRENNE France (a donné procuration à M. ZIDI Mustapha)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme BOURDIÉ Annie (a donné procuration à Mme LAIK Barbara)

Mme DUPONT Lise (a donné procuration à M. FRÉTIGNÉ Cédric)

M. GALLIEN Sébastien (a donné procuration à M. LEMONNIER François)

Mme PELTIER-LÉCULLÉE Isabelle (a donné procuration à M. LEMONNIER François)

Collège C :

Mme CHAUVEL Séverine (a donné procuration à M. LEVREL Lucas)

Mme FERRAT Émilie (a donné procuration à Mme CONDON Sylvie)

Collège D

M. COSPEREC Serge (a donné procuration à Mme CONDON Sylvie)

Collège « des usagers » :

M. CHAMBON Tristan (a donné procuration à M. VINCENT Lhéo)

Mme GOBAUT Mathilde (a donné procuration à Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra)

M. NOVO PINHEIRO Stéphane (a donné procuration à M. VINCENT Lhéo)

M. SAËS Guillaume (a donné procuration à M. SIMONET Léo)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme CADET Lucile (a donné procuration à M. LABINAL Guilhem)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. WOLKENSTEIN Pierre, Doyen de la Faculté de Médecine
- M. GILBERT Simon, VP CR
- M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
- M. MOUCHET Alain, Directeur-adjoint du LIRTES
- Mme PARISOT Yolaine, Membres du LIS
- M. CERVELLE Julien, Directeur du LACL

SOMMAIRE

<i>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....</i>	<i>6</i>
1.1. Point d'information du Président	6
<i>2. VIE INSTITUTIONNELLE.....</i>	<i>10</i>
2.1. Avis sur les candidatures des porteurs d'axes stratégiques	10
2.2. Désignation des membres de la commission d'évaluation.....	25
<i>QUESTIONS DIVERSES.....</i>	<i>26</i>

La séance est ouverte à 13 heures 46 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT. – Cette période de l'année est scandée par la campagne d'emploi et de budget, une grande aventure pour la fin de l'année.

Le budget est en augmentation au niveau des composantes et des ressources propres générées par l'activité des différents apprentissages et des formations continues. Le budget se porte très bien cette année. Par conséquent, nous avons dégagé des marges de manœuvre pour les axes stratégiques, qui ne portent pas sur des éléments de recherche. Cependant, des dotations sur la recherche des axes stratégiques seront mises au vote de la CR et du CAC en particulier. Mustapha rappellera un peu le contexte autour des axes stratégiques et la raison pour laquelle il est important de légitimer les porteurs et porteuses d'axes. Cette demande a été régulièrement formulée en CAC et c'est aujourd'hui l'occasion de leur donner un mandat collectif pour porter ces axes puis mettre en place un comité scientifique, qui sera lui-même éventuellement rééquilibré dans le cadre de la commission d'évaluation du CAC. Les choses avanceront avec des propositions, qui passeront ensuite par des conseils pour l'attribution des fonds et, en particulier, des différentes actions des axes.

Concernant la campagne d'emploi, nous avons pris le parti cette année de ne pas geler de poste. Nous pouvons nous le permettre cette année. Nous sommes dans une configuration positive car la licence santé pourra ramener à la collectivité et essentiellement aux sciences humaines et sociales entre 15 et 20 postes, ce qui apporte un peu de liberté, y compris pour les dispositifs de type tremplin.

À cette occasion, Anne-Sophie Barthez viendra nous rencontrer le 5 décembre pour discuter très largement des différents projets de l'université et du dialogue stratégique avec le rectorat puis avec le ministère.

Sur le plan de cette campagne d'emploi, nous n'avons pas gelé le poste cette année car nous pouvons encore assurer le GVT cette année et l'année prochaine. Ensuite, le GVT ne sera plus assuré par l'État et nous pourrions nous interroger sur la manière de le financer. Nous n'avons pas encore toutes les données à ce sujet mais nous pouvons penser qu'il ne sera pas très loin des 2 millions d'euros compte tenu de ce que nous pouvons projeter aujourd'hui. Cela signifie aussi qu'il faudra mettre en place des éléments permettant de financer ce GVT en évitant de geler de l'emploi, ce qui est toujours une forme de renoncement. J'ai bon espoir que nous puissions équilibrer les choses.

La fondation partenariale a été votée très largement en conseil d'administration et sera bientôt en état de fonctionnement, une fois que les statuts auront été votés. L'intérêt de cette fondation est d'alimenter la formation et la recherche pour le collectif et autour des priorités de notre université, qui englobent le handicap et d'autres aspects portés dans des éléments de programmes.

M. GILBERT. – Bonjour à toutes et à tous. Concernant SFRI, pas d'information majeure : nous avons pour l'instant des liens avec Saclay et avec nos amis de Marne pour les accompagner puisque nous ne pouvons pas être porteurs dans le cadre des projets SFRI auxquels ils sont en train de réfléchir. J'ai déjà eu un échange avec Paris-Sud sur la collaboration qui pourrait être la nôtre avec eux. Ils fonctionnent sur la base de *Graduate School*, ils ont modifié leurs formations en essayant de les structurer pour l'année qui vient, avec l'université de Saclay qui va être créée au 1^{er} janvier. Une des difficultés qu'ils rencontrent et qui va constituer un des enjeux de leur SFRI consiste à rajouter, à travers SFRI, un nouvel effet structurant et transformant par rapport à leur offre de formation qu'ils viennent déjà de reconfigurer. Ils sont en train de réfléchir à cette question et nous devrions avoir un échange d'ici dix jours pour savoir où ils en sont de leur début de projet. Pour l'instant, il n'y a pas plus de nouvelles sur la SFRI et Saclay.

En ce qui concerne SFRI Marne, Gilles Roussel m'a indiqué la semaine dernière qu'un groupe de travail venait juste d'être constitué sur le sujet. Cela fait pourtant des mois que nous savons que SFRI est « prêt », que nous avons été informés que l'appel à projets

allait être publié. Certes, cet appel à projets comprenait quelques inconnues mais nous avons cependant l'idée que c'était un projet structurant de formation et de recherche sur l'ensemble du site. Un des points intéressants est que, dans la publication non-officielle, il est bien fait référence aux partenaires. Pour le ministère, le fait que les candidats SFRI soient accompagnés par des partenaires est un élément d'appréciation. Cela ne signifie pas qu'ils doivent nécessairement le faire avec un partenaire, mais à partir du moment où cela est indiqué, il est de leur intérêt d'avoir des partenaires.

S'agissant plus précisément de la relation entre Marne et l'UPEC, nous avons reconfiguré le troisième projet d'EUR autour de la transformation environnementale et la justice sociale conduit un grand nombre de collègues à renoncer à leur participation à ce projet au nom de la protection de la SFRI, à laquelle nous allions en principe devoir participer, ce qui veut dire qu'aujourd'hui il n'est pas envisageable pour nous de ne pas participer au projet SFRI de Marne, même si nous attendons que notre collaboration fasse un appel du pied qui pour l'instant n'est pas très manifeste, pour dire les choses clairement.

En outre, nous avons peut-être une ouverture sur un accompagnement de SFRI avec l'Université de Paris à propos du LISA dans le domaine du Campus Spatial mais nous n'avons pas plus d'informations pour l'instant.

M. ZIDI. – Je vais faire un point rapide sur le projet de fondation. Il avait été indiqué que nous reviendrions vers vous pour vous présenter les dates d'avancement du projet, sachant que la création de la fondation est prévue pour le début d'année 2020. Comme l'a indiqué le président, le CA de l'UPEC a voté à une très large majorité la création d'une fondation partenariale et le processus va se poursuivre. Demain, la commission des statuts du CA se réunira pour examiner les statuts et le vote final sur ces statuts aura lieu en CA vendredi prochain.

Pour résumer les riches discussions que nous avons eues lors du CA, il s'agissait de rassurer un certain nombre d'administrateurs autour de ce projet. La fondation

partenariale peut interroger mais nous avons pris un certain nombre de garanties qui figureront au niveau des statuts.

- La fondation partenariale sera présidée par le président de l'université.
- Le conseil d'administration de cette fondation aura une majorité d'administrateurs de l'UPEC.
- Les projets que soutiendra la fondation seront présentés à la fois au CAC et au CA de l'UPEC.
- Chaque partenaire devra investir sur ce projet. L'UPEC a fait ce choix et nous attendons les retours d'autres partenaires qui ont été contactés.
- En termes de sécurisation de ce projet de fondation, il est prévu dans les statuts la création d'une charte éthique qui précisera clairement l'utilisation des fonds. En outre, un règlement intérieur précisera le rôle de chacun.
- Les représentants de l'UPEC qui siégeront au conseil d'administration de la fondation seront désignés par le CA de l'UPEC.

Je ne vais pas revenir sur ce projet, qui vous a déjà été présenté à plusieurs reprises. Nous pourrions éventuellement refaire un point lors du CAC plénier du 2 décembre puisque nous pourrions alors avancer sur ces statuts. L'objet, en tout cas de notre côté, est de respecter le calendrier qui nous a été présenté, à savoir la création de la fondation début 2020. Je passe toute la partie administrative, qui doit se dérouler avec le rectorat et qui prend un peu de temps. L'objet premier est vraiment d'avoir un projet autour de cette fondation et des ressources propres supplémentaires pour accompagner tous les projets de notre université tant en formation qu'en recherche.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Avis sur les candidatures des porteurs d'axes stratégiques

M. ZIDI. – Comme vous le savez et comme l'a indiqué le président, le projet d'établissement va notamment s'articuler sur les axes stratégiques en formation et en recherche. Il s'agit de favoriser les projets interdisciplinaires et transdisciplinaires et nous souhaitons que ces axes stratégiques soient opérationnels dès 2020.

Pour ce faire, il a été décidé de mettre en place une organisation autour de ces axes, et en particulier d'avoir des porteurs d'axes. Nous attendons le vote du CA mais des moyens financiers seront alloués à ces axes afin de les accompagner.

Sur 150 000 euros, 30 000 euros seront gérés par la CFVU, 20 000 euros par la CR (ou l'inverse) et 100 000 euros seront abondés de façon supplémentaire.

Tous ces moyens et projets seront examinés et l'arbitrage aura lieu en commission d'évaluation du CAC plénier.

Un appel public à candidature a eu lieu pour ces 5 fonctions de porteurs d'axes :

- Santé, Société, Environnement
- Transformations sociales, inégalités, résistances
- Savoirs et pratiques en Éducation et en Formation
- Numérique, sciences et pratique
- Francophonies et Plurilinguismes

Nous avons reçu un certain nombre de candidatures et l'objet de notre discussion aujourd'hui est de les présenter. Certains collègues étant présents, ce serait bien qu'ils viennent à la tribune faire une courte présentation de cinq minutes. Nous pourrions ensuite débattre sur ces candidatures, qu'il s'agira *in fine* d'adopter ou non de façon à ce que ces axes puissent commencer à être opérationnels.

Il s'agit d'un cadre collectif et non pas d'une démarche individuelle. Je rappelle qu'il a été convenu qu'un comité d'axe sera mis en place autour de ces porteurs d'axes, dont le cadrage sera précisé dans les prochains jours. La commission d'évaluation du CAC que nous mettrons en place juste après sera amenée à examiner la composition de ces comités d'axes, qui seront présentés lors du CAC plénier du 2 décembre de façon à ce que nous puissions rester dans un cadre collectif.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- Isabelle Coll et Sophie Lanone pour l'axe Santé, Société, Environnement ;
- Fanny Gallot et Fabrice Ripoll pour l'axe Transformations sociales, inégalités, résistances ;
- Alain Mouchet et Yann Bassaglia pour l'axe Savoirs et pratiques en Éducation et en Formation ;
- Julien Cervelle pour l'axe Numérique, sciences et pratique ;
- Laure Clément-Wilz et Yolaine Parisot pour l'axe Francophonies et Plurilinguismes.

Il s'agissait de candidatures individuelles mais nous avons eu des demandes de ces candidats pour des co-portages.

Avant d'aller plus loin sur le co-portage ou non de ces axes, je vous propose d'entendre des présentations rapides de ces candidatures, du moins des candidats présents. Isabelle Coll et Sophie Lanone ne sont pas là, Fanny Gallot et Fabrice Ripoll non plus. En revanche, j'ai vu Alain Mouchet, qui va intervenir, suivi de Yolaine Parisot et de Julien Cervelle.

M. MOUCHET. – Bonjour à tout le monde. Merci de m'accorder ce temps de présentation, qui sera rapide car je dois aller donner un cours, dont j'ai décalé le début.

Je vais rappeler en quelques minutes le fonctionnement qui a été le nôtre sur cet axe « Savoirs et pratiques en Éducation et en Formation », que je nommerai par son sigle le SPEF pour la suite de la présentation.

Nous étions trois porteurs d'axes commissionnés par la présidence pour l'année passée, ce qui permettait d'avoir une représentativité de l'ensemble des composantes et des laboratoires de l'université.

Aujourd'hui, je présente ma candidature avec cette idée de co-portage en compagnie de Yann Bassaglia, enseignant-chercheur et maître de conférences à la FST et membre du laboratoire BOREA. Je suis moi-même professeur en sciences de l'éducation et membre du laboratoire LIRTES.

Deux raisons principales motivent cette idée de co-portage.

- D'une part, cela nous permet d'avoir une continuité avec les actions qui ont été menées l'année passée et une complémentarité de nos réseaux respectifs entre les SHS et les sciences de la vie.
- C'est aussi une fonctionnalité au regard de nos charges pour être efficient dans ce travail.

Yann devant être sur un autre site aujourd'hui, il ne pouvait pas être présent mais nous sommes sur la même longueur d'onde.

Sur cette idée de co-portage, nous avons déjà réfléchi à ce que pourrait être un comité d'animation qui sera soumis au CAC mais après le cadrage dont tu parlais. En tout cas, il est pensé avec l'idée d'avoir une représentation la plus large possible de la communauté éducative de l'UPEC, avec des représentants par exemple de 6 composantes, de 7 laboratoires et aussi des services, ce qui me paraît important car l'axe SPEF concernera des actions de formation initiale ainsi que la formation continue.

Les questions relatives aux pratiques et aux recherches sur l'éducation et la formation constitueront l'objet central de l'axe SPEF.

Yann et moi vous avons envoyé par mail nos CV respectifs ainsi qu'un récapitulatif de ce qui a été fait l'année dernière. Je voudrais juste pointer ici les projets fédérateurs en ce moment et les projets envisagés pour l'année.

Deux projets majeurs sont en cours :

- le projet PULSE, NCU porté par Christophe Morin, qui est acquis et va fédérer de nombreuses composantes. Huit actions ont été identifiées et une réunion est prévue pour articuler recherche et formation sur ces actions ;
- une candidature proposée dans le cadre du PIA3 : le projet PARFERE, porté par Denis Alamargot.

Ces deux projets engagent la communauté éducative sur du moyen et du long terme (8 à 10 ans) si jamais le deuxième est également obtenu.

Nous pensons que ces deux projets majeurs sont des outils de transformation des pratiques éducatives ici à l'université et des pratiques de recherche sur ces formations.

D'autre part, en termes de projet pressenti pour cette année universitaire, nous souhaitons mettre en place quelque chose qui nous paraît fonctionnel avec deux rencontres spécifiques, dont l'une est déjà envisagée pour fin janvier, et l'autre sans doute pour fin juin, sur les dispositifs d'accompagnement des apprenants, le but étant de capitaliser ce qui est fait à l'UPEC en matière de formation innovante et de recherche sur ces formations à travers ces dispositifs d'accompagnement. Dans ces deux actions, il nous paraît important d'impliquer les doctorants et doctorantes autour de ces questions relatives à l'éducation et à la formation.

Nous souhaitons mettre en place une action annuelle d'envergure plus large avec une connotation internationale cherchant à rassembler des établissements et institutions concernés par ces dimensions sur l'éducation et la formation, tels que l'université de Sherbrooke et des établissements en Suisse, en Belgique ou ailleurs avec lesquels nous avons déjà des collaborations.

L'objectif principal est de favoriser l'émergence de projets d'envergure en mettant en synergie tous les acteurs de cette communauté éducative à l'UPEC et en facilitant cette mise en synergie pour répondre à ces appels à projets.

Un second objectif consistera à développer des partenariats, que ce soit avec le monde académique ou économique. Un lien fort existe déjà avec le rectorat de l'académie de Créteil – nous le voyons sur le projet PARFERE – et d'autres perspectives semblent importantes à développer.

Avec Yann, notre souhait est d'avoir un co-portage de cet axe SPEF, lequel nous paraît fonctionnel, pertinent et réaliste.

Je vous remercie.

M. ZIDI. – Merci Alain.

Nous allons maintenant entendre Yolaine pour l'axe Francophonies et Plurilinguismes.

Mme PARISOT. – Bonjour à tous. Je vais essayer de ne pas être trop longue car beaucoup de choses ont déjà été présentées au mois d'avril si je me souviens bien.

Comme cela a été évoqué plus tôt, je présente ici nos candidatures communes de co-portage avec Laure Clément-Wilz, professeure de droit public, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui et vous demande de bien vouloir l'excuser.

Je suis Yolaine Parisot, professeure de littératures francophones et comparées et membre du laboratoire Lettres, Idées, Savoirs, où je suis responsable de l'axe « Échanges culturels et francophonie ».

C'est une candidature commune car Laure et moi avons été chargées de la mission de co-porter l'axe en février dernier jusqu'à présent. Ces candidatures sont complémentaires puisque nous relevons de deux composantes différentes : Droit pour Laure et LLSH pour moi. Elles sont également complémentaires sur le plan scientifique. En effet, les travaux de Laure Clément-Wilz sur le plurilinguisme à la Cour de justice de l'Union européenne sont de nature à soutenir la réflexion épistémologique, l'un des premiers objectifs, et le rôle des langues dans la construction des savoirs et dans les institutions.

Pour ma part, je suis spécialiste des francophonies et des littératures marquées par le fait colonial (littératures africaines, caribéennes ou de l'océan Indien), que j'envisage dans une dimension comparatiste et en situation de plurilinguisme. J'ai comme inscrit dans mon ADN, si je puis dire, le décentrement et l'interdisciplinarité que souhaite promouvoir l'UPEC comme acteurs de transformation sociale.

Pour terminer, vous avez à disposition mon curriculum vitae comme celui de Laure. J'ai été vice-présidente, présidente et présidente du conseil du Conseil International d'Études Francophones, ce qui me permet d'avoir un réseau scientifique de dimension internationale dans ce domaine.

Plus récemment (l'an dernier), j'ai porté le projet d'École Universitaire de Recherche de l'École du Grand Paris sur la Politique des Langues, que nous avons déposé en réponse à un appel PIA 3, qui a été retenu par l'ANR pour financement.

Au-delà de cette candidature de co-portage, qui répond à la nécessité d'ouvrir un maximum de composantes mais aussi d'efficacité, tout simplement parce qu'il est plus facile d'être deux en plus des responsabilités que l'on peut avoir par ailleurs, c'est une candidature plus large avec un comité d'animation qu'il faudra valider, qui est en cours de constitution mais qui entend rendre compte de l'historique de l'axe car la réflexion sur cet axe Francophonies et Plurilinguismes est bien antérieure à nos arrivées respectives à l'UPEC. L'idée remonte au moins à 2016, avec toute une réflexion animée en particulier par Graciela Villanueva, ancienne vice-doyenne à l'UFR LLSH, et Vincent Ferré ici présent, professeur de littératures comparées et codirecteur du laboratoire LIS, qui continue à nous accompagner dans ce comité d'animation.

Ce comité s'est enrichi d'apports récents, notamment lors d'une réunion que nous avons eue au mois de mai 2019, ce qui nous permet d'intégrer des collègues d'économie, de droit, de l'Institut d'urbanisme de Paris, d'histoire, etc. Il a encore vocation à s'élargir.

Par rapport à ce qui avait été présenté au mois d'avril, cet axe qui entend jouer de l'interface entre le territoire, l'UPEC et une nécessaire visibilité internationale comprend trois objectifs :

- 1) un objectif épistémique qui consiste à établir un état des lieux des rapports intrinsèques entre la manière particulière de voir et de dire le monde que toute langue suppose et la construction des savoirs, puis leur circulation dans les disciplines et les institutions. Nous avons déjà travaillé à ce premier objectif, notamment lors de cette réunion en mai dernier, pour mettre sur pied un séminaire qui débutera en 2020, avec trois temps forts, trois journées d'études. Nous souhaiterions une captation et une publication en ligne de ces journées d'études, qui constitueraient une sorte d'acte fondateur de l'instance. L'idée serait de faire intervenir des personnalités extérieures de renommée internationale, qui dialogueraient avec les discutants internes de manière à favoriser l'émergence de projets interdisciplinaires et inter-composantes à l'UPEC.

Cela s'accompagne d'une liste de diffusion, de manière à favoriser l'émergence de ces projets et sans doute des codirections très interdisciplinaires au niveau doctoral. Nous souhaiterions lancer un appel annuel à projets interdisciplinaires et inter-composantes sur l'une des thématiques de l'axe, à la fois en recherche et en formation.

- 2) l'appui sur cette expertise scientifique pour proposer des réponses innovantes et interdisciplinaires aux impératifs et une éducation plurilingue et interculturelle, comme nos enjeux politiques du monde contemporain. C'est ici que l'axe stratégique rencontre le projet d'École Universitaire de Recherche qui a été déposé et retenu et qui fait entrer en jeu au moins 4 composantes de l'UPEC (4 UFR) et 9 laboratoires. Or nous avons déjà recensé un certain nombre d'autres projets, notamment à l'ESPE et au laboratoire imagier, qui répondent à cet objectif.

L'articulation avec les autres axes, comme nous l'avons évoqué lors du séminaire, permettra aussi de répondre à cet objectif. Nous pourrions imaginer à partir de là des modalités d'innovation pédagogique et en termes de recherche.

- 3) une contribution plus particulière à la politique d'internationalisation de l'UPEC. En effet, la transversalité et les objets scientifiques même de l'axe ont naturellement vocation à dessiner cette politique d'internationalisation, notamment autour de partenariats privilégiés comme avec l'université de Sherbrooke, l'université de Pondichéry qui est, avec l'institut français de Pondichéry, partenaire du projet d'EUR, mais aussi d'autres partenariats déjà existants, notamment avec l'université Wesleyenne. Il s'agirait, en particulier à propos du travail mené autour de l'EUR, de développer d'autres partenariats dans le monde francophone ou auprès d'universités qui sont particulièrement intéressés par les questions de francophonies mais aussi de plurilinguisme.

Je ne vais pas rentrer dans le détail pour éviter de répéter des éléments qui ont déjà été communiqués au mois d'avril dans le document de synthèse que nous avons rédigé avec Laure Clément-Wilz. Je vous remercie et je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. ZIDI. – Merci Yolaine.

Je vous propose de passer à Julien pour l'axe numérique.

M. CERVELLE. – Bonjour. Contrairement aux autres, je présente une candidature unique au portage de l'axe « Numérique, sciences et pratique », pour les mêmes raisons, à savoir que j'ai préparé la mise en place de cet axe. J'ai été aidé par d'autres personnes, qui sont d'ailleurs désormais membres d'un comité de pilotage de l'axe qui est pluridisciplinaire.

Quelques mots sur moi : je baigne dans un cadre pluridisciplinaire depuis assez longtemps. À titre d'exemple, j'ai participé à la mise en place de la mission de

recherche de l'INSPE et du programme d'un master informatique et droit, au montage d'un institut du numérique et au Campus Spatial, et je participerai peut-être à une SFRI du Campus Spatial.

En ce qui concerne mon expérience, j'étais vice-doyen à la recherche de la faculté des sciences et technologie, ce qui m'a permis d'avoir un bon aperçu de la recherche scientifique à l'ESPE.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en congrès, au CA et au CAC en avril. Pour faire un bref rappel, au niveau de l'objet d'étude de cet axe, nous avons des données numériques complexes ou massives et nous nous intéressons à tous les bords autour de ces données : leur valorisation et leur représentation, mais aussi leur protection, leur utilisation, leur méta-utilisation. Nous arrivons à avoir une syntaxe avec tout le panorama de l'UPEC.

Dans ce document, j'avais également indiqué un certain nombre d'actions que nous comptons mettre en place. Certaines qui n'ont pas besoin de moyens (ayant déjà des moyens propres) sont déjà en route, que ce soit à l'ESPE ou à la faculté des sciences.

En outre, dans les actions de recherche, des partenariats entre les acteurs de la recherche sont déjà financés sur tout ce qui porte sur la simulation et la modélisation numérique, un aspect très fédérateur.

On peut citer la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les matériaux, les logiciels critiques de la finance...

Dans la vie publique, on peut mentionner tout ce qui se rapporte à la prise de décision, à l'analyse des réseaux sociaux lors d'une campagne électorale...

Bien sûr, on peut aussi mentionner l'intelligence artificielle, un point important de cette décennie. Nous essayons d'organiser un projet en intelligence artificielle à l'UPEC et plusieurs acteurs sont impliqués dans ce domaine.

On voit d'autres nouveaux usages du numérique, la block-chain, dont on parle beaucoup en ce moment et qui va peut-être arriver dans notre sphère publique, la City digital la Civic Tech, la e-democracy ou encore les Smart Cities. Voilà les différentes actions envisagées au niveau de cet axe. J'attends d'avoir le soutien définitif de la mise en place de l'axe pour pouvoir monter en puissance sur ces actions. L'intérêt d'être un axe stratégique de l'UPEC est de pouvoir répondre à des appels à projets, de bénéficier de financements plus importants, etc.

M. ZIDI. – Merci.

Les autres collègues sont absents, retenus par des cours ou d'autres obligations. Simon va résumer rapidement les candidatures d'Isabelle Coll et de Sophie Lanone pour le premier axe « Santé, Société, Environnement », puis nous passerons au deuxième axe.

M. GILBERT. – Je vais présenter très succinctement leur candidature. Vous connaissez nos collègues Isabelle Coll, professeure de chimie à l'université et Sophie Lanone, directeur de recherche à l'INSERM, qui ont déjà assuré un pilotage au lancement de cet axe et qui se présentent maintenant devant vous pour être élues pour poursuivre cette fonction.

L'idée derrière cet axe est le développement des réflexions inhérentes aux questions de santé, de société et d'environnement et à leur articulation, le travail sur l'entrelacement des questions sanitaires, environnementales et sociétales, qui font corps (personne ici n'en doute) en s'appuyant sur des forces en la matière qui sont nombreuses à l'UPEC, que ce soit en santé ou en environnement, au prisme à la fois des analyses médicales mais aussi des SHS et scientifiques : l'UPEC comprend toute une série de laboratoires et un nombre de chercheurs important qui œuvrent à des questions de travail, de vieillissement, d'éducation, de communications, d'économie de la santé, de droit de la santé, de pratiques sociales, urbaines... en lien avec ces questions d'environnement et de santé.

Nos deux collègues se proposent de mener les réflexions en la matière, d'agréger autour d'elles un grand nombre de nos collègues pour construire des projets de recherche, essayer de développer de la pluridisciplinarité, et, si possible – c'est un horizon à atteindre – de l'interdisciplinarité, en sachant que l'on ne passe pas de l'un à l'autre sans effort.

Ces deux collègues ont des réseaux, sont investies dans des structures de recherche. Isabelle Coll fait notamment partie du Labex Futurs Urbains. Par conséquent, elles ont déjà, de par leur expérience, développé des liens avec d'autres champs de recherche que leur champ de recherche initial. Pour mener à bien des recherches dans ce domaine, elles se proposent de mettre en œuvre plusieurs actions.

- 1) Rassembler pour appréhender des questions plus intégrées, des enjeux critiques complexes, apporter un soutien opérationnel à des décisions, avec des rencontres régulières, des échanges scientifiques ou plus techniques sur ces questions.
- 2) Animer pour garantir la récurrence des rencontres, assurer la pérennité des échanges qui permettra l'émergence de projets partagés. Du point de vue des méthodologies, nos collègues nous indiquent qu'elles entendent organiser des rencontres régulières et stimulantes et des séminaires, et utiliser un site Web qui servira de point d'appui du développement de cet axe.
- 3) Structurer pour donner un cadre et des moyens à ces projets communs, au renforcement de l'adossement entre recherche et formation. Toute une réflexion est menée sur la structuration de la recherche et de la formation, avec des appels d'offres internes et externes, en utilisant les relais de l'université et les réseaux de tous les scientifiques investis dans cet axe.
- 4) Porter pour donner de la visibilité et de l'attractivité à nos actions, développer des partenariats stratégiques en vue d'assurer ce portage au sein de l'établissement mais aussi à l'extérieur, montrer les recherches menées en la matière au-delà de l'établissement, créer une newsletter à destination des partenaires académiques,

institutionnels ou privés et, sur le plan international, recourir à des invitations de chercheurs et chercheuses étrangers à l'UPEC sous l'égide de cet axe SSE.

M. ZIDI. – Nous allons passer à l'axe Transformations sociales, inégalités, résistances, pour lequel nous avons aussi deux candidatures.

M. GILBERT. – Des travaux ont déjà été menés pour cet axe, lancé il y a au moins deux ans. Il existait avant même que nous récapitulions, au sein de nos axes stratégiques, cette recherche qui avait déjà été menée sous l'égide de Christian, au moment de sa fondation. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous nous étions rencontrés.

Depuis l'an dernier, nos deux collègues Fabrice Ripoll, géographe rattaché au Lab'urba, et Fanny Gallot, historienne contemporaine rattachée à l'ESPE, ont assuré le pilotage de cet axe en organisant des séminaires dans le cadre desquels ont été conviés un nombre assez important de collègues. Nous nous sommes retrouvés une dizaine de fois et plusieurs séminaires ont donné lieu à des interventions de collègues provenant de différentes composantes autour de thématiques communes. C'était déjà des regards croisés sur des objets qui pouvaient être analysés par différents champs disciplinaires. Yolaine était venue, ainsi que Patrick Savidan, qui était intervenu. Nous avons également assisté à des conférences de littérature, Guillaume Marche était présent, j'ai moi-même fait une intervention sur le concept d'inégalité... l'activité est déjà assez importante.

Comme Sophie Lanone et Isabelle Coll, nos deux collègues souhaitent assurer un co-portage de cet axe. Ils indiquent dans leur document de candidature, dont vous avez eu connaissance, qu'ils souhaitent développer les séminaires tels qu'ils ont été initiés, les multiplier, essayer de les structurer autour de thématiques qui sont à construire, et développer à travers ces collaborations une capacité à répondre collectivement à des appels d'offres internes, nationaux, internationaux et européens.

Ils souhaitent associer l'ensemble des laboratoires qui se sentent investis, à l'UPEC mais également au-delà puisque des partenariats sont développés avec des

laboratoires autres que ceux de l'UPEC. Ils insistent sur la nécessité de ne pas faire une recherche purement académique mais aussi enracinée, qui ne soit pas hors-sol. Ils indiquent souhaiter mener des expériences, des études de terrain qui viennent appuyer les analyses théoriques qui seront présentées dans le cadre de cet axe.

Ils se proposent également de donner une coloration formation à cet axe et de nouer, à travers cette orientation relative à la formation, des liens avec l'axe SPEF en mettant l'accent sur son utilité pour penser les inégalités, les transformations et les résistances. En outre, ils s'intéressent à la manière dont sont formés les jeunes et les étudiants, aux trajectoires scolaires, aux conditions socioprofessionnelles et à l'accès à l'université. Ces deux candidats ont la volonté de penser les phénomènes des transformations, inégalités et résistances à travers une logique « anthropologique », c'est-à-dire en s'efforçant de comprendre pourquoi, socialement, se développent des conditions qui vont permettre que ces phénomènes aient lieu. Autrement dit, il n'est pas seulement question de dépasser ces phénomènes pour les aménager mais aussi d'essayer de comprendre comment ils se développent, comment ils naissent et pourquoi ils apparaissent.

Ce projet nourrit également l'ambition de créer un DU qui serait porté par la composante LLSH et formerait de futurs professionnels aux inégalités structurelles existantes, aux politiques mises en œuvre en France et à la manière dont elles ont émergé dans l'histoire contemporaine, mettant l'accent sur toute une série de concepts qui sont des points clés de l'action publique tels que les questions de discrimination positive, d'égalité des droits, d'égalité des chances et de mesures compensatoires ; autrement dit, il est question pour nos collègues d'avoir une vision très large des objets qui pourraient être étudiés et développés dans le cadre de cet axe en combinant toujours les deux objets recherche et formation et en menant des études à la fois théoriques et de terrain.

M. ZIDI. – Merci Simon.

Nous avons eu des demandes de ces collègues pour un co-portage, en sachant que l'appel à candidature était individuel. Il faut l'acter ou non. Dans le cadre du fonctionnement de cet axe, un système d'évaluation permettra d'avoir un suivi de l'activité de ces axes, qui se fera régulièrement. Une présentation de ce suivi se fera dans le cadre du CAC. Nous discuterons par la suite de cette planification, de ce suivi.

Pour préciser, l'appel à candidature porte sur un mandat de deux ans renouvelables.

Concernant le co-portage, avez-vous un avis sur la question ?

M. WOLKENSTEIN. – J'ai simplement un commentaire sur l'axe. Je pense qu'il y a un lien avec deux porteurs qui assurent la faisabilité qui est pragmatiquement du bon sens.

M. TUTIN. – Il me semble logique que la demande regroupe plusieurs axes. Cela correspond sans doute à un besoin de diversification, soit des complémentarités disciplinaires, soit des composantes.

M. ZIDI. – D'autant plus que cela se fera dans un cadre collectif avec un comité de pilotage autour des axes. Plus c'est collectif, mieux c'est.

M. GILBERT. – Lorsque nous avons lancé la procédure, nous avons considéré qu'une personne par axe permettrait de développer l'incarnation des axes, de concentrer la responsabilité sur une personne qui s'entourerait, mais en fait, quasiment tous les candidats souhaitent être en binôme, et dans les échanges que certains de ces candidats ont eus avec des collègues pour essayer d'expliquer dans quelle mesure il était utile d'être deux, l'argument qui est souvent revenu était celui de la répartition du travail, les collègues soulignant qu'ils ont déjà souvent des responsabilités et que si on leur confie encore cette responsabilité, ce n'est pas parce qu'ils ont du temps libre mais parce qu'on a confiance en eux, qu'ils sont déjà reconnus et qu'ils ont les épaules pour le faire. Or, cela suppose qu'ils ont déjà des missions assez nombreuses

et on rajoute encore une couche à leurs responsabilités. Le fait qu'ils puissent partager cette mission avec quelqu'un est rassurant pour eux.

Un deuxième argument que nous avons entendu, mais un peu moins, est le fait d'avoir deux collègues qui viennent de deux champs différents et qui dialoguent ensemble pour piloter un axe participe aussi, au sommet de l'axe, du développement de l'interdisciplinarité et n'est pas une mauvaise chose.

un point de vue pragmatique, vous pouvez refuser que ces collègues aient une responsabilité partagée de la direction des axes mais leur proposition est d'être deux. J'aurais plutôt tendance à penser qu'il faut s'adapter à leurs conditions de travail et tenir compte du fait que s'ils demandent à être deux, cela mérite d'être entendu.

M. ZIDI. – Vous noterez que nous avons prévu un isoloir au cas où nous opterions pour un seul porteur par axe et qu'il faudrait départager. Comme l'a dit Simon, il s'agit de vous faire la proposition de partir sur du co-portage hormis sur l'axe numérique, où Julien est seul. Si vous êtes d'accord sur cette proposition, nous pouvons passer au vote. Il s'agit vraiment de légitimer les porteurs d'axe.

Il est procédé à la lecture des pouvoirs.

M. ZIDI. – Je rappelle les candidatures :

- pour l'axe SSE, Isabelle Coll et Sophie Lanone
- pour l'axe TIR, Fanny Gallot et Fabrice Ripoll
- pour l'axe SPEF, Alain Mouchet et Yann Bassaglia
- pour l'axe FP, Laure Clément-Wilz et Yolaine Parisot
- pour l'axe NSP, Julien Cervelle.

Qui est contre cette proposition de porteurs d'axe ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Adopté. Merci.

2.2. Désignation des membres de la commission d'évaluation

M. ZIDI. – La dernière fois, nous étions quasiment à une configuration pleine, il nous manquait un peu plus de trois candidats. Il s'agissait de parvenir à, ou au moins de tendre vers, un équilibre parfait au niveau de la composition de cette commission d'évaluation entre les membres de la CFVU, de la CR, disciplinaires et au niveau des rangs (rang A et rang B). Nous ne sommes pas arrivés à ce que nous avons adopté la dernière fois, en tout cas pour le rang 3 (sciences et technologies de la CR pour le collège A). Deux collègues se sont proposés : Abdelhamid Mellouk et Sylvie Condon, que nous avons adoptés. Il manquait un certain nombre de membres. En particulier, certains se sont proposés à la fin du dernier CAC plénier. Depuis, trois collègues se sont proposés. L'appel à candidature a donc été relancé jusqu'à mercredi dernier et deux collègues du CAC se sont proposés (de la CFVU) : Anne de Rugy pour le collège B2 et Marina Guihard pour le collège B3. Comme cela l'a été indiqué la dernière fois, pour compléter définitivement, il s'agissait de prendre à l'extérieur de la CFVU et de la CR. Nous avons eu la proposition d'un collègue de droit, M. Benisty, qui figure dans la liste. Il est juriste et maître de conférences.

Vous voyez ici la composition de la commission d'évaluation du CAC plénier finalisée. Sauf questions ou remarques, je vous propose d'adopter définitivement cette liste avec ce qui a été complété.

[Interventions hors micro]

C'est parce qu'il y a de toute façon un décalage puisque deux rangs A en secteur 3 (sciences et technologies) se sont proposés. A priori, il n'y aura pas de rang A du secteur 1 de la CR.

Je rappelle que cette composition avait été définie il y a quelque temps et comprend des enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS (deux collègues BIATSS : Mme Fleury pour la CFVU et Mme Gravé pour la CR).

Cette commission sera amenée à traiter un certain nombre de dossiers, en particulier autour des axes stratégiques. Elle se réunira assez rapidement pour analyser et examiner les compositions des comités autour de ces axes stratégiques.

Je vous propose d'adopter cette liste et de passer au vote. Qui est contre ?
Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Adopté. Merci.

QUESTIONS DIVERSES

M. LEVREL. – J'ai deux questions. J'ai déjà posé la première il y a quelque temps. Quid des comptes rendus de ce CAC ? Le dernier compte rendu de CAC en ligne sur l'Intranet remonte au 28 septembre 2015. Depuis que je siége, c'est-à-dire depuis un an, je vois que les séances du CAC sont enregistrées et collectées. De la même manière que cela se fait en CR, ce serait bien que les synthèses soient rédigées, approuvées en CAC puis publiées sur l'Intranet.

M. LEVRAT. – Effectivement, le dernier compte rendu date de 2015 car très peu de CAC se sont tenus sur les années 2016 et 2017, où les instances ont été plus régulières. Cela fait partie des choses que nous pouvons mettre en place. Dans l'idéal, il faudrait proposer un système comme nous l'avons fait pour le conseil d'administration, c'est-à-dire sur un mode collaboratif où chacun peut relire. Nous avons aussi un grand nombre de procès-verbaux pour lesquels les membres ne sont plus là étant donné qu'il s'agissait d'anciens élus. Nous les relisons mais il faudrait effectivement les adopter à un moment donné. Nous avons bien noté la demande et ce sera mis en place rapidement.

M. ZIDI. – Pratiquement, peut-on envisager les premières adoptions de ces PV et relevés de décision au prochain CAC du 2 décembre (au moins pour ceux de 2018) ?

M. LEVRAT. – Nous pouvons faire les plus récents pour lesquels les membres étaient déjà là.

M. LEVREL. – À défaut de récupérer rapidement l'ensemble des comptes rendus de 2015, nous pourrions envisager qu'il y ait un minimum de comptes rendus récents.

M. ZIDI. – Oui, cela pourrait être fait pour le 2 décembre. Le service juridique s’engage à rédiger pour le 2 décembre tous les comptes rendus depuis 2018.

M. GILBERT. – C’est important car c’est à la fois une manière pour ceux qui ne sont pas présents d’en avoir la connaissance, et la mémoire des échanges dans les conseils. Il faut absolument le faire.

M. LEVREL. – Le deuxième sujet est celui de la section disciplinaire, qui concerne les usagers. Pour chaque vague de dossiers, il y a deux séances.

La séance d’instruction doit comporter au moins 2 ou 3 membres de la section disciplinaire et la présence d’élus usagers n’est pas nécessaire. La commission d’instruction a pu se réunir deux fois.

Pour ce qui est de la seconde instruction, qui a eu lieu en juillet, nous n’avons toujours pas pu passer à la deuxième phase, qui est la formation de jugement, pour laquelle au moins 6 membres de la section doivent être présents, sachant que la section comporte 12 élus : 6 enseignants et 6 étudiants. Quand la DAJG organise des Doodles pour savoir qui sera là quand, les élus étudiants ne répondent jamais et nous n’arrivons pas à trouver de date. Cela fait deux mois que nous cherchons à réunir la formation de jugement qui correspond aux dossiers qui ont été instruits en juillet et nous n’avons toujours pas convenu de date pour laquelle nous serions sûrs d’avoir 6 membres présents. Il faut trouver une date qui convienne à 7 ou 8 personnes car en cas de problème de dernière minute, 6 personnes doivent être présentes pour rendre le jugement, faute de quoi la session est annulée. C’est en souffrance, en sachant que la section disciplinaire a pris un très gros retard. Nous avons instruit des dossiers qui doivent remonter à 2017 pour les plus anciens et des étudiants sont bloqués, on ne peut pas leur délivrer leurs relevés de notes, etc. Tout est bloqué à partir du moment où la section disciplinaire a été saisie pour eux. Je voulais faire état de ce problème et, étant donné que nous avons quelques élus étudiants ici, les appeler à mobiliser leurs collègues qui ont été élus dans la section disciplinaire car le fait qu’ils ne répondent pas et ne siègent pas bloque leurs pairs, qui

sont des étudiants qui ont été traduits devant la section disciplinaire. L'instance est complètement gelée.

M. ZIDI. – En théorie, cela ne bloque pas puisque des formations de jugement avec uniquement des juges enseignants existent. Le principal est d'avoir le quorum avec une majorité d'enseignants.

M. LEVREL. – Étant donné qu'il y a 12 membres (6 enseignants et 6 étudiants) et que 6 personnes doivent être présentes, les enseignants ont une charge de travail comme tout le monde et il est donc très difficile de trouver une date où 6 élus sont présents.

Je rappelle aussi que le corps des usagers comprend 6 élus et 6 suppléants. Si j'ai bien compris, les suppléants ne peuvent pas siéger tant que l'élu correspondant titulaire n'a pas démissionné de la section. Je ne suis pas sûr du fonctionnement mais il faut se débrouiller pour que quelques usagers participent. Le seul usager que nous avons vu jusqu'à présent et qui est vraiment revenu est Guillaume Saës, enseignant en exercice et doctorant à l'université, qui a donc pu participer au collège des usagers. Il n'en reste pas moins que nous sommes bloqués à cause de ce problème.

M. VINCENT. – Bonjour à tous. Pour apporter un début de réponse, il faut savoir que dans le cadre de la nomination des étudiants élus en commission disciplinaire (cela a été fait en conseil académique) il n'y avait quasiment pas d'étudiants. On a mis des noms car il fallait le faire. En ce début d'année, au niveau des élus étudiants, certains ne sont plus à l'université car ils sont partis ailleurs ou ont tout simplement obtenu leur diplôme. Nous allons prochainement nous rapprocher de la DAJG pour mettre à jour ces listes. Je pense que ce sera aussi le moment de mettre à jour les commissions qui dépendent de la CFVU.

[Intervention hors micro]

Il faut le faire mais il faut contacter les élus étudiants pour savoir s'ils ont poursuivi leur master. En tout cas, cela va être fait.

M. GILBERT. – De notre côté, nous avons commencé à regarder si un certain nombre d'étudiants ne s'étaient pas réinscrits et nous en avons déjà trouvé quelques-uns. Je confirme que la section disciplinaire connaît quelques difficultés. Nous espérons néanmoins trouver une date d'ici la fin du semestre. Si nous ne trouvons pas, ce sera le semestre prochain, ce qui reconduit encore un grand nombre de dossiers. Nous avons une quarantaine de dossiers en attente, dont certains assez anciens.

M. MELLOUK. – Je voudrais revenir sur une information que vous avez donnée au moment de présenter les axes stratégiques. J'ai cru comprendre qu'une dotation financière était attribuée aux axes et que le détail de cette enveloppe financière a été communiqué. Pourrions-nous avoir un éclairage sur cette enveloppe et sa provenance ? De mémoire, il me semble avoir entendu 150 000 euros : 20 000 euros d'un côté, 30 000 euros de l'autre et 100 000 euros qui viendraient de je ne sais où.

M. GILBERT. – Le chiffre donné relève d'une proposition qui sera soumise à la commission de la recherche et à la CFVU puisqu'à partir du moment où des dépenses sont fléchées en direction de la recherche et de la formation, elles doivent être soumises au vote. On ne peut pas, sur simple décision politique, décider que 100 000 ou 150 000 euros seront affectés à telle ou telle activité. L'équipe politique propose de flécher 150 000 euros sur ces 5 axes stratégiques, l'idée étant que 100 000 euros soient directement injectés dans les comités de pilotage des axes, avec bien sur le contrôle des commissions pour la nature des projets (CR et CFVU). En outre, elle propose à la CR et à la CFVU de colorer entre 20 000 et 30 000 euros dans les budgets de recherche et de formation, pour essayer de développer, à travers les votes des commissions, une partie des soutiens en direction de ces axes. C'est encore au stade de proposition. Une proposition sera formulée et donnera lieu à un vote. Cela ne peut pas être décidé par l'équipe politique.

M. MELLOUK. – Par rapport à ces questions d'ordre financier et à l'éclairage que tu viens de nous donner, nous parlons bien de 150 000 euros qui viendraient abonder les fonds déjà existants ?

M. LE PRÉSIDENT. – Non. 150 000 euros viennent de coloriage sur des budgets récurrents, 100 000 euros sont injectés par le central sur un rétablissement de budget sur l'ensemble du budget sur lequel nous avons consacré des financements pour les axes stratégiques en faisant des éléments d'économie sur un certain nombre de dispositifs de sécurité, qui ont été revus sur le principe qu'un certain nombre d'agents de sécurité étaient embauchés pour faire de la surveillance et pas forcément de la sécurité. Tout cela a été revu dans une enveloppe plus générale, ce qui a permis de dégager un budget qui n'est pas pris spécifiquement sur la recherche. En revanche, qu'il y ait, dans le cadre du budget récurrent de recherche et de formation, des éléments transdisciplinaires coloriés axe, oui, mais comme l'a rappelé Simon, ce sont les commissions qui décideront.

M. GILBERT. – À partir du moment où on propose de flécher de l'argent sur la formation et la recherche, l'équipe politique est en droit de faire la proposition mais seuls les élus ont la compétence pour décider d'accepter ou de refuser. Nous faisons uniquement état d'une proposition qui vous sera bientôt formulée.

M. MELLOUK. – C'est bien dans cet esprit que je posais la question.

M. ZIDI. – L'objet *in fine* est que les axes stratégiques ne soient pas des coquilles vides. Si nous définissons des axes stratégiques, il faut les soutenir et les financer, il faut que cela donne de toute façon lieu à des projets. Sinon, ce ne sera que de l'affichage.

M. FRÉTIGNÉ. – Je voudrais juste revenir sur le premier point évoqué par Lucas tout à l'heure. Vous l'avez compris, M. Levrat était un peu gêné dans sa réponse car c'est la deuxième fois qu'il est amené à nous répondre qu'on y pense très fort. Or je ne voudrais surtout pas que ce que nous sommes en train de dire en ce moment aboutisse au fait que nous fassions porter sur la DAJG quelque forme de responsabilité que ce soit. Cela vient d'être évoqué sur le deuxième point aussi : nous avons du retard sur le traitement des dossiers de la section disciplinaire et visiblement, la DAJG fait 1 001 autres choses en complément de ce qu'on lui demande de faire dans le cadre du CAC. Cela vaudrait la peine qu'une réflexion soit conduite, d'autant plus que le président a rappelé en

préambule que nous avons une certaine marge de manœuvre dans cet établissement contrairement à d'autres, pour permettre à ce service de fonctionner à plein régime. Quand nous entendons que nous avons beaucoup de retard sur les dossiers, nous avons du mal à obtenir l'appui des étudiants pour que les réunions se tiennent mais il me semble qu'il faudrait plutôt appuyer plus fortement la DAJG pour qu'elle puisse, notamment sur cette mission qui lui est confiée autour du CAC, être en capacité de produire les comptes rendus que les élus appellent de leurs vœux. J'ai le sentiment que la même réponse nous a été faite il y a un an et que ce n'est évidemment pas de la mauvaise volonté de la part de nos collègues mais peut-être qu'ils ne sont tout simplement pas en mesure, de par les moyens dont ils disposent (les moyens humains en particulier), de produire ce type de documents.

Je tenais d'abord à saluer et à remercier chaleureusement les collègues de la DAJG pour leur contribution, mais également à souligner publiquement que je ne suis pas sûr qu'ils aient toujours les moyens de mener à bien l'ensemble des tâches lourdes que l'on attend d'eux et, dans les circonstances, en plus du reste, de produire des comptes rendus de ces conseils académiques pléniers. Merci.

M. GILBERT. – Merci à toi pour cette recommandation, que nous allons bien entendu analyser.

M. ZIDI. – Je vous propose de clore ce CAC plénier et d'enchaîner avec le CAC restreint.

La séance est levée à 15 heures 02.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

City digital,	19	faisabilité,	23
---------------	----	--------------	----